



LE
BARCARÈS

Dossier Unique d'inscription périscolaire et extrascolaire Uniquement valable pour l'année scolaire 2025/2026

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois : au **restaurant scolaire**, au **bus**, aux **garderies matin/soir**, aux **mercredis** et **aux centres aérés des vacances scolaires**.

• **Aucune inscription n'est reconduite d'une année sur l'autre.**

• **Inscriptions bus et cantine sous réserve de places disponibles, priorité aux enfants dont les parents travaillent et non véhiculés.**

Afin de prendre en compte l'inscription de l'année 2025/2026, **Le dépôt de dossier complet** se fera uniquement **les 16, 17 ou 18 juin** en mairie et également au centre aéré le mercredi 18 juin (horaire d'accueil)

Attention : Le dépôt des dossiers ne pourra se faire que sous forme papier (**pas de photocopies sur place**), **aucun dossier transmis par mail ne sera accepté.**

Rappel des lieux de paiements si chèques ou espèces :

Pour la Cantine : en mairie auprès de Mme GONCALVES.

Pour les Garderies du matin et soir, le Centre aéré du mercredi et des vacances : en mairie auprès de Mme BALFAGON.

Pièces à fournir

- | |
|--|
| - Carte d'identité parents |
| - Justificatif de travail des 2 parents (contrat, attestation employeur, fiche de paie) impératif pour la cantine |
| - Justificatif de domicile – de 3 mois |
| - Vaccins |
| - Assurance Scolaire |
| - Certificat médical (si non pratique des activités sportives) |
| - Si PAI, Suivi Complémentaire, PPS, AEEH : joindre le document qui précise les besoins thérapeutiques |



Accueil Périscolaire et Extrascolaire

2025/2026

Merci de nous signaler tous changements d'adresses et de coordonnées

ENFANT

Nom:	Prénom :
Date et Lieu de naissance :	Classe (Niveau) à la rentrée 2025 :

ALSH du matin..... oui non

Transport scolaire..... oui non

Cantine..... oui non

ALSH du Soir..... oui non

ALSH du mercredi..... oui non

ALSH des vacances scolaires : d'Été 2025 d'Automne 2025 d'Hiver (février) 2026

de Printemps 2026

PERE		MERE	
Situation Familiale (mariés, pacsés, concubinage, divorcés, séparés, veuf(ve)) :			
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Mail(impératif) :		Mail(impératif) :	
Téléphone		Téléphone	
Domicile		Domicile	
Portable		Portable	
Travail		Travail	
Professions et Employeurs			

Si transport scolaire : (cf règlement intérieur) :

• Point de ramassage si différent de l'adresse si dessus :

.....

• Nom de l'arrêt de bus.....

• Votre enfant prendra-t-il le bus :

Le Matin à 12h Après le déjeuner Le Soir

Si cantine (cf règlement intérieur) :

Responsable légal financier : (c'est la personne qui va régler les frais de cantine et susceptible d'être poursuivie en cas de non-paiement)

Votre enfant mangera à la cantine :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Y mangera-t-il le premier jour de la rentrée de septembre 2025 ? oui non

Personnes pouvant être contactées en cas d'urgence et pouvant récupérer l'enfant	
Nom :	Prénom :
Qualité :	Téléphone :
Nom :	Prénom :
Qualité :	Téléphone :
Personnes NON autorisées à récupérer l'enfant suite à un jugement à joindre au dossier	
Nom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	
Nom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	
Compagnie d'assurance	
N° de police	
Date de validité	
N° de sécurité sociale	
N° de CAF	
Autorisation pour soins urgents (fiche Santé Enfant) : Délivrance de soins et intervention médicale d'urgence	
J'autorise Le personnel encadrant à prendre toutes mesures nécessaires afin d'apporter les soins dont mon enfant pourrait avoir besoin durant sa présence au périscolaire. En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.	
Autorisation Parentale	
J'autorise mon enfant à participer à toutes activités sportives, nautiques ou autres, ainsi qu'à toutes sorties qui lui seront proposées lors des différents séjours (centre aéré vacances, mercredis et vendredis après-midi)	
Droit à l'image	
Le service enfance et jeunesse de la ville de le Barcarès, Est autorisé - n'est pas autorisé A utiliser à des fins non commerciales, les photographies qui pourraient être réalisées dans le cadre des actions de loisirs et sur lesquelles peut apparaître mon enfant	

Je soussigné(e)....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date et signature du responsable de l'enfant,

Fiche Santé Enfant 2024/2025

Régime alimentaire pour l'année scolaire

 Classique Végétarien P.A.I

Trouble de la santé :

L'enfant suit-il un traitement particulier ? Aucun A domicile Sur la structure

Joindre l'ordonnance afin d'informer les secours en cas d'urgence

Aucun médicament ne pourra être donné sans un ordonnance récente

Ce traitement nécessite-t-il la mise en place d'un PAI ? :

Oui

Non

Si oui fournir le document récent

Allergies Alimentaires, médicamenteuses ou problèmes médicaux :

Oui

Non

Si oui le(s)quel(s)

Date du dernier vaccin antitétanique :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives....

Oui

Non

L'enfant bénéficie-t-il d'un Projet Personnel de Scolarisation PPS tels que :

AVS, ULIS, matériel adapté...

Oui

Non

Suivi complémentaire (CAMSP, CMP, CMPP, Hôpital de Jour)

Bénéficiaire de L'AAEH Allocation éducation de l'enfant handicapé

Médecin Traitant :

Adresse :

Téléphone :

Au sujet des allergies : dans le cadre du règlement européen N°1169/2011, INCO « Information du Consommateur » nous indiquons sur les menus la présence des 14 allergènes majeurs contenus dans les plats servis aux restaurants scolaires (maternelle et primaire). Il s'agit d'indiquer les substances allergènes intégrées dans les plats et non celles susceptibles d'être présentes par contamination croisée. En effet, l'introduction fortuite d'allergènes dans un plat lors du stockage, de la fabrication ou du transport ne peut être exclue.

C'est la raison pour laquelle nous attirons votre attention sur le fait que le règlement INCO ne permet pas de gérer les allergies ou les régimes qui font toujours l'objet d'une prise en charge individualisée et avec une prescription médicale P.A.I ou projet d'accueil individualisé.

ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2025

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

FICHE DE PRESENCE –ACCUEIL DE LOISIRS

UNE INSCRIPTION DE 4 JOURS PAR SEMAINE EST OBLIGATOIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
JUILLET	07	08	09	10	11
MATIN					
REPAS					
APRES MIDI					
JUILLET	14	15	16	17	18
MATIN					
REPAS					
APRES MIDI					

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
JUILLET	21	22	23	24	25
MATIN					
REPAS					
APRES MIDI					
JUILLET/AOUT	28	29	30	31	01
MATIN					
REPAS					
APRES MIDI					

Au BARCARES LE :

SIGNATURE DES PARENTS